Avis de la liste municipale Agissons pour Mougins

Avant toute chose nous tenons à féliciter les services qui ont élaboré ce nouveau règlement de publicité qui remplace l'ancien devenu obsolète. Nous considérons favorablement cette évolution qui vise à protéger notre environnement visuel d'une publicité invasive. Nous avons quelques observations à faire :

- nous demandons globalement la diminution du nombre des panneaux publicitaires et en particulier des pré-enseignes souvent inesthétiques et disparates.

La Ville a fait installé un fléchage harmonieux des principaux commerces, entreprises et bâtiments publics qui suffit amplement.

- nous demandons aussi la diminution globale du nombre de sucettes (le diviser par 2 sur l'ensemble du territoire)
- la disparition des kakemono accrochés sur l'éclairage public, souvent abîmés
- la disparition des bâches qui défigurent nos rond-points . Il faut créer en compensation des espaces d'affichage public, eventuellement digitalisés.
- le Village doit être traité avec une attention particulière : élaboration d'une charte graphique en concertation avec les commerçants pour que les enseignes soient harmonieuses et en accord avec le caractère historique du lieu. Interdiction totale des pré-enseignes anarchiques qui se multiplient sur les façades.
- l'avenue de la Plaine peut faire aussi l'objet d'une réflexion particulière pour harmoniser les enseignes, moins contraignante mais qui créerait une ambiance esthétique agréable.
- concernant les dispositifs lumineux, les enseignes défilantes et clignotantes sont interdites pour des raisons de sécurité routière, mais il faut prévoir une dérogation pour les professions réglementées et les pharmacies susceptibles de délivrer des messages d'intérêt général et de santé publique.
- -enfin, concernant le coefficient de surface cumulée des enseignes par rapport à la surface de la façade commerciale, nous

demandons la création d'un seuil supplémentaire de 25 % pour les façades inférieures à 20 $\rm m^2.$